



## **Communiqué de presse du Comité Ad-Hoc de Believe à la suite de la précision de l'offre du Consortium**

**Paris, le 1er mars 2024** – Le 12 février 2024, le consortium formé par le fonds EQT X, des fonds conseillés par TCV et Denis Ladegaillerie ("Consortium") a indiqué à la Société avoir pris la décision d'initier une offre publique d'achat ("Offre") sur l'ensemble des actions en circulation de Believe (la "Société"), via un véhicule dédié contrôlé par le Consortium ("BidCo"), au prix de 15 euros par action, après l'acquisition de blocs représentant 71,92 % du capital social et 77,42 % des droits de vote théoriques de la Société (les "Acquisitions de Blocs").

Les Acquisitions de Blocs et l'Offre qui en découlent étaient conditionnées, d'une part, à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires (la "Condition Réglementaire") et, d'autre part, à ce que l'avis motivé du Conseil d'Administration de Believe conclue que l'Offre est dans l'intérêt de la société, de ses salariés et de ses actionnaires et recommande aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre (la "Recommandation du Conseil"), l'avis motivé du Conseil d'Administration étant notamment pris à la suite de l'examen du rapport de l'expert indépendant sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre et de la consultation du Comité Social et Economique de Believe.

Le 28 février 2024, BidCo a informé le Conseil d'administration de la Société de sa décision de renoncer à la condition liée à la Recommandation du Conseil. Par conséquent, les Acquisitions de Blocs demeurent soumises exclusivement à la Condition Réglementaire (au titre du droit de la concurrence), que BidCo anticipe obtenir dans les meilleurs délais.

Le Comité Ad-Hoc note également qu'à la suite de l'annonce de l'Offre par le Consortium le 12 février 2024, le Conseil d'administration de la Société a reçu une manifestation d'intérêt exploratoire, préliminaire et non engageante, de la part d'une partie intéressée cherchant à accéder à des informations confidentielles et à engager un dialogue en vue de potentiellement formuler une offre plus attractive pour la Société et ses actionnaires. Le Comité Ad-Hoc a cherché à obtenir des clarifications de la part de la partie intéressée afin d'évaluer si cela pourrait représenter une alternative à l'offre de Bidco avec des conditions financières plus favorables. La partie intéressée a indiqué qu'elle devrait être en mesure de valoriser les actions de Believe à un minimum de 17 euros par action, tout en soulignant que, à ce stade, son approche ne constituait pas une offre, n'impliquait

aucune obligation de faire une offre, et ne manifestait pas une intention de faire une offre.

Le Comité Ad-Hoc observe qu'après réalisation de l'Acquisition des Blocs, Bidco apparaît être en mesure de devenir l'actionnaire majoritaire et contrôlant de Believe, de telle sorte que dans ces circonstances, une offre concurrente ne permettrait pas d'acquérir le contrôle de la Société.

Le Comité Ad-Hoc examinera avec la partie intéressée si cette dernière envisage des démarches supplémentaires.

Le Comité Ad-Hoc continuera à remplir sa mission et gardera le marché informé conformément à la réglementation applicable.

### **À propos Believe**

Believe est l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique. Believe a pour mission d'accompagner des artistes et des labels indépendants en leur offrant des solutions digitales adaptées à leurs besoins évolutifs à chaque étape de leur développement. Believe s'appuie sur sa plateforme technologique, sur l'expertise digitale unique de ses collaborateurs pour conseiller ses artistes et ses labels, distribuer et faire la promotion de leur musique. Ses 1 919 salariés présents dans plus de 50 pays les accompagnent avec une expertise digitale unique, respect, équité et transparence. Believe offre ses différentes solutions à travers un portefeuille de marques incluant entre autres Believe, TuneCore, Nuclear Blast, Naïve, Groove Attack, AllPoints, Ishtar et Byond. Believe est cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : BLV, ISIN : FR0014003FE9). [www.believe.com](http://www.believe.com)

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant les perspectives et les stratégies de croissance de Believe et de ses filiales (le "Groupe"). Ces déclarations comprennent des déclarations relatives aux intentions, stratégies, perspectives de croissance du Groupe, ainsi qu'à l'évolution de ses résultats d'exploitation, de sa situation financière et de sa liquidité. Bien que ces déclarations soient fondées sur des données, des hypothèses et des estimations que le Groupe considère comme raisonnables, elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes et les résultats réels pourraient différer de ceux anticipés dans ces déclarations en raison d'une variété de facteurs, y compris ceux décrits dans les documents déposés par le Groupe auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sont disponibles sur le site internet de Believe ([www.believe.com](http://www.believe.com)). Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse ne sont données qu'à la date de celui-ci. A l'exception des obligations légales, le Groupe décline expressément toute obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou de développements futurs. Certaines informations financières contenues dans ce communiqué de presse ne sont pas des mesures comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

<b><u>Contacts Presse :</u></b> believe@brunswickgroup.com Hugues Boëton   +33 6 79 99 27 15 Benoit Grange   +33 6 14 45 09 26	<b><u>Contact Relations Investisseurs :</u></b> emilie.megel@believe.com Emilie MEGEL –   +33 6 07 09 98 60
---	---